

Questions orales

M. Trudeau: Oui, madame le Président, je souhaite qu'on parvienne à une résolution que tous les partis de la Chambre pourraient appuyer et qui nous rapprocherait du jour où nous aurions enfin une constitution vraiment canadienne qui satisfasse toutes les régions de notre pays.

N'ayant pas encore rencontré mes homologues provinciaux, je ne suis pas en mesure de dire s'il s'agira d'une résolution, d'une motion ou d'un débat quelconque. Comme je l'ai expliqué hier aux chefs des partis de l'opposition, je n'entends pas, avant d'avoir rencontré les autres premiers ministres, arrêter mon orientation, car je tiens au préalable à savoir ce qu'ils pensent. Cependant, je compte bien que ce dont je discuterai lundi avec les autres premiers ministres ne nous empêchera pas, bien au contraire, de demander aux députés de la Chambre d'appuyer tous ensemble l'orientation que nous aurons choisie.

M. Clark: Merci, madame le Président. Le premier ministre est-il d'accord avec moi pour dire qu'à moins d'une position extraordinaire des premiers ministres provinciaux, il serait utile que le Parlement puisse débattre ces questions d'ici les vacances d'été?

● (1420)

M. Trudeau: C'est ce que je souhaite, madame le Président. Sous réserve de l'issue de la rencontre avec les premiers ministres provinciaux et sous réserve de l'opinion du chef du Nouveau parti démocratique, j'ose espérer que nous pourrions débattre cette question avant l'intersession parlementaire. J'espère même que nous pourrions prendre certaines initiatives d'ici là mais cela dépendra bien sûr de ce que les premiers ministres seront disposés à considérer et de ce qu'ils diront lundi.

En ce qui nous concerne, la question nous paraît très urgente; non seulement souhaitons-nous qu'il y ait un débat, mais nous aimerions réussir à résoudre au moins quelques uns des problèmes constitutionnels.

LA RENCONTRE DES PREMIERS MINISTRES—LES PROPOSITIONS
DES PROVINCES

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. A-t-il reçu des propositions concrètes des provinces en préparation de la rencontre des premiers ministres du 9 juin, et a-t-il, au nom du gouvernement fédéral, fait des propositions concrètes aux provinces? Ou bien les communications se sont-elles limitées jusqu'ici à la correspondance échangée entre le premier ministre et ses homologues provinciaux?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, ni le ministre de la Justice ni moi-même n'avons reçu de propositions concrètes de la part des premiers ministres provinciaux en dehors des entretiens qu'a eus avec eux le ministre de la Justice. Les provinces n'ont pas communiqué avec moi autrement que par la correspondance qui a été déposée à la Chambre.

M. Epp: Madame le Président, étant donné l'intérêt que les entretiens constitutionnels suscitent dans tout le pays et, cela va de soi, ici, le premier ministre accepterait-il après la réunion du 9 juin d'en rendre compte à la Chambre, à l'appel des motions ou par tout autre moyen qu'il jugera opportun, au lieu d'avoir à en expliquer les résultats à la période des questions?

M. Trudeau: Madame le Président, je serai heureux de faire une déclaration à l'appel des motions sur les résultats de la réunion du 9 juin, disons, dans les jours qui suivront la réunion. Naturellement, si le genre de débat dont parle le chef de l'opposition devait avoir lieu peu après le 9 juin, il vaudrait peut-être mieux que je diffère ma déclaration jusque-là. En supposant que nous prenions quelques jours pour trancher cette dernière question, je ferai avec plaisir une déclaration à l'appel des motions si le débat n'est pas raisonnablement imminent.

LA POSITION FÉDÉRALE AU SUJET DE LA RÉFORME
CONSTITUTIONNELLE—LA DATE DE L'ÉLABORATION DE LA
NOUVELLE CONSTITUTION

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. D'après le président du caucus parlementaire québécois du parti libéral dont la presse rapporte les propos aujourd'hui, les députés québécois du parti Libéral ont l'intention de passer l'été à vendre la position fédérale en matière de changement constitutionnel pour reprendre sa propre expression.

Étant donné que la seule position que le premier ministre ait adopté jusqu'à présent et qui semble d'ailleurs très raisonnable à la veille de la conférence des premiers ministres se résume à une promesse de charte des droits, le Premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si, hormis la volonté de persuader les Québécois de la nécessité d'une charte des droits, cette déclaration du président du caucus sous-entend quelque chose d'autre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, hier j'ai assisté à une partie de cette réunion de caucus. Il y a plusieurs domaines où le caucus voudrait voir apporter des améliorations à la constitution canadienne et souhaiterait un renouvellement du fédéralisme. Le député fait allusion à une charte des droits fondamentaux. Le caucus a paru également très intéressé à ce que soient inscrits les droits linguistiques. Ce ne sont cependant que des expressions d'opinion. A ma connaissance le caucus n'a adopté aucune résolution.

La signification de ce débat telle que je l'ai perçue est qu'ayant participé très vaillamment au récent référendum québécois nos députés du Québec ont hâte de voir le gouvernement et le Parlement remplir les engagements que nous avons tous pris dans notre province à savoir que nous renouvellerions notre système fédéral et que cela se ferait rapidement.

Des voix: Bravo!

● (1425)

M. Broadbent: Madame le Président, après la conversation que j'ai eue hier avec le premier ministre à propos de la réforme constitutionnelle, je voudrais lui demander s'il est disposé à dire au moins qu'il est souhaitable—et il ne faut pas perdre de vue qu'il doit obtenir l'accord des premiers ministres lorsqu'il les rencontrera—d'offrir aux habitants des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et aux autochtones l'occasion d'exprimer leur opinion sur la réforme constitutionnelle dans une tribune, au lieu que tout se fasse simplement et exclusivement par l'entremise du gouvernement fédéral.